

Pourquoi il faut réhabiliter l'ISF

 alternatives-economiques.fr/faut-rehabiliter-lisf/00092481



« Le président de la République a bien montré la cohérence de son programme économique. Nous ne reviendrons pas, cette année, sur l'ISF. (...) On ne va pas changer la politique fiscale de notre pays toutes les semaines. » Invité de France Inter mardi, Gérald Darmanin a été clair.

Pourtant, le coût politique de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a été très élevé pour Emmanuel Macron, les « gilets jaunes » faisant du rétablissement de l'ISF l'une de leurs premières revendications. En janvier 2019, le Président leur a répondu que *« ce n'est parce que l'on remettra l'ISF (...) que la situation d'un seul "gilet jaune" s'améliorera. Ça, c'est de la pipe. »*

La suppression de l'ISF se justifie-t-elle par de forts gains économiques ? Pour l'instant, c'est l'inverse

Cette suppression se justifie-t-elle par de forts gains économiques ? Pour l'instant, c'est l'inverse : l'Etat perd plusieurs milliards par an, les inégalités s'accroissent et les ressources des associations diminuent fortement. En particulier, si les gains attendus de la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI) ne se matérialisent pas, c'est parce que la principale accusation adressée à l'ISF, celle de faire « fuir les riches », est empiriquement infondée.

L'ampleur de la crise actuelle, et les gigantesques déficits et dettes publics qu'elle fait naître, renforcent l'idée d'une contribution des plus hauts patrimoines au financement des services publics, notamment l'hôpital.

Au dernier barème en vigueur de l'ISF, une personne détenant 2 millions d'euros de

patrimoine net devait s'acquitter d'un impôt sur la fortune de... 7 400 euros par an¹. Si bien que l'ISF ne rapportait à l'Etat que 5 milliards d'euros par an, contre 70 milliards pour l'impôt sur le revenu.

Et s'il fallait, non seulement rétablir l'ISF mais, de plus, l'augmenter ? Avant de répondre à cette question, il n'est pas inutile de regarder dans le rétroviseur et de comprendre dans quel contexte cet impôt a été créé.

Laurent Fabius (1981) : « Faire preuve de justice sociale »

En mai 1981, François Mitterrand est élu président de la République. La gauche revient au pouvoir après des décennies d'absence. Le gouvernement de Pierre Mauroy compte plusieurs ministres communistes. La création d'un « impôt sur les grandes fortunes » (IGF) fait partie du programme commun de la gauche, élaboré dans les années 1970.

La loi de finances 1982 met en œuvre cette promesse de campagne, en instituant, « à compter du 1^{er} janvier 1982, un impôt annuel sur les grandes fortunes. Sont soumises à l'impôt, lorsque la valeur de leurs biens est supérieure à 3 200 000 francs : 1) Les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France, à raison de leurs biens situés en France ou hors de France ; 2) Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France, à raison de leurs biens situés en France. »

Le 16 juillet 1981, à l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, ministre du Budget, déclare que l'IGF « contribuera à plus de justice devant l'impôt ». S'adressant aux députés de droite, il leur assène que « prendre un peu du superflu pour alléger la charge de ceux qui n'ont même pas le nécessaire, c'est cela, Mesdames et Messieurs, faire preuve de justice sociale ».

Toutefois, soucieux de ne pas pénaliser « l'outil de travail », l'Etat exclut les biens professionnels du patrimoine pris en compte (tant que leur valeur est inférieure à 2 200 000 francs). Et, afin de protéger le monde de la culture, sont exclus les objets d'antiquité, d'art ou de collection, ainsi que les droits de propriété littéraire et artistique.

Edouard Balladur (1986) : « Libérer l'économie »

Quelques années plus tard, le vent du libéralisme souffle sur la planète : Margaret Thatcher et Ronald Reagan inspirent Jacques Chirac, devenu Premier ministre après la victoire de la droite aux élections législatives de 1986. Le programme de réforme est le plus vaste depuis 1945 : libération complète des prix, forte réduction de la protection des salariés (avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement et un recours plus facile à l'intérim), programme massif de privatisations, forte baisse de l'impôt sur les sociétés, etc.

Pour Edouard Balladur, ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, comme il l'explique devant le Sénat, « nul ne conteste la nécessité d'alléger les charges qui pèsent sur la collectivité et entravent le dynamisme des agents économiques ». Et le ministre

d'Etat de dénoncer le niveau trop élevé des prélèvements obligatoires, alors de 45 % du PIB en France, contre 37 % en RFA, et 29 % aux Etats-Unis et au Japon. La France est au premier rang des grands pays industriels, « *c'est-à-dire, en réalité, le dernier* », tient à préciser le grand argentier.

Michel Rocard (1988) : l'ISF au service du RMI

Lors de l'élection présidentielle de 1988, François Mitterrand est réélu. Michel Rocard, Premier ministre, rétablit un nouvel impôt sur les hauts patrimoines, désormais baptisé impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Il s'agit pour lui, notamment, de financer le revenu minimum d'insertion (RMI), qu'il crée, la France étant l'un des derniers pays développés à ne pas disposer d'un filet universel de protection sociale.

Le 29 juin 1988, à l'Assemblée nationale, Michel Rocard tient à préciser que, dans son esprit, l'ISF n'est pas « *une revanche contre les riches* ». Mais il note que son niveau souhaitable est un problème « *épineux* » : « *A l'heure où s'ouvrent nos frontières, une imposition trop forte inciterait à la fuite des capitaux (...). En sens inverse, une taxation symbolique qui elle, parce que symbolique, serait purement idéologique, ne produirait pas les sommes nécessaires à la solidarité voulue par tous !* ». Les termes du dilemme sont posés.

Réduction sous Fillon, remontée sous Hollande

En 2011, François Fillon, Premier ministre de Nicolas Sarkozy divise par deux le nombre de ménages assujettis (300 000 au lieu de 600 000), en relevant le seuil du patrimoine minimum (1,3 million d'euros, contre 790 000 jusqu'alors). De plus, les taux d'imposition sont réduits (au maximum 0,5 %, contre 1,8 % précédemment).

François Hollande rétablira les anciens barèmes, comme suit :

En 2017, selon le ministère des Finances, l'ISF a concerné environ 350 000 foyers fiscaux, et a rapporté à l'Etat un peu plus de 5 milliards d'euros (soit un impôt moyen de 14 000 par foyer fiscal environ).

L'impôt sur la fortune immobilière (2017) : pertes fiscales et hausse des inégalités

Lors de la campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron fait part de son souhait de supprimer l'ISF. Edouard Philippe, nommé Premier ministre, déclare en septembre 2017 : « *Je l'assume, notre objectif, c'est de faire en sorte que le capital reste en France, et même d'attirer des gens, y compris des gens riches, en France.* »

Pour Emmanuel Macron, il s'agit de remplacer l'ISF par un autre impôt, assis uniquement sur la valeur des biens immobiliers, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). En décembre 2018, le Président explique son choix : « *Pendant près de quarante ans, [l'ISF] a existé ; vivions-nous mieux durant cette période ? Les plus riches partaient et notre pays*

s'affaiblissait. (...) Cet impôt a été supprimé pour ceux qui investissent dans notre économie et donc aident à créer des emplois ; et il a été maintenu au contraire pour ceux qui ont une fortune immobilière. »

| Avec l'IFI, qui a remplacé l'ISF, le nombre de contribuables assujettis diminue fortement

Logiquement – l'IFI a été conçu pour cela – le nombre de contribuables assujettis diminue fortement : il n'est plus que de 130 000 (contre 600 000 pour l'ISF avant la réforme Fillon). L'IFI n'a ainsi rapporté que 1,3 milliard d'euros à l'Etat l'an dernier.

Comme, de plus, l'Etat a diminué la fiscalité sur le revenu du capital, ce sont ainsi 4,5 milliards d'euros qui manquent dans les caisses publiques, soit l'équivalent des sommes dépensées pour l'aide aux pays pauvres ainsi que pour l'immigration, l'asile et l'intégration².

L'ISF permettait de déduire les dons faits aux associations des impôts à verser. Avec sa suppression, cette possibilité a disparu. Le résultat a été net : selon l'association *Recherches et solidarités*, les dons aux associations effectués par les personnes antérieurement assujetties à cet impôt ont chuté de plus de moitié en 2018 par rapport à 2017.

Le remplacement de l'ISF par l'IFI se traduit donc par une forte perte de recettes publiques, et une double hausse des inégalités : baisse de la fiscalité sur les très hauts patrimoines, et baisse des ressources des associations. Cela est-il justifié par des gains économiques ?

L'introuvable « fuite des riches »

Selon *Les Echos*, un « exil fiscal » frapperait la France, le pays ayant, au cours des dix dernières années, perdu, en net, environ 5 000 foyers fortunés. Mais le journal reconnaît que les pertes de collecte d'ISF ne représentaient que 20 millions d'euros supplémentaires chaque année (sur 5 milliards d'euros de recettes), soit... 4 euros de perdus pour 1 000 euros collectés.

De son côté, la Cour des comptes, estime que le solde net (départs – arrivées) de ménages redevables de l'ISF s'élèverait, au maximum, à... 2 pour mille entre 2011 et 2014. Et le fait est que, à notre connaissance, aucune étude ne met en avant un « exode massif » des personnes assujetties à l'ISF. En effet, la motivation fiscale n'est pas la première dans la majorité des cas.

| Aucune étude ne met en avant un « exode massif » des personnes assujetties à l'ISF

En termes politiques et normatifs, il est d'ailleurs curieux de voir économistes ou dirigeants libéraux s'offusquer dès qu'un « talent » quitte la terre natale, alors qu'ils célèbrent sans cesse les vertus de la mondialisation, des échanges accrus, etc. La mobilité ne serait-elle souhaitable que dans un sens ?

Et, à l'inverse, sur le plan pratique, on oublie à quel point partir vivre à l'étranger, même en Belgique, est difficile. Quitter son lieu de vie, sa famille, ses amis, les lieux que l'on aime, est loin d'être facile, même pour les personnes fortunées. L'imaginaire de notre époque fantasme l'étendue la mobilité qui, en réalité, est loin d'être aussi forte que ce que l'on croit parfois, notamment à propos des personnes les plus aisées.

Ainsi, comme le rappelle Aude Martin, entre 2011 et 2017, le nombre de redevables de l'ISF a nettement augmenté, passant de 287 000 à 358 000 ménages. Or, s'ils sont restés, c'est qu'ils ne sont pas partis. L'exode fiscal des plus riches est décidément introuvable.

Heureux comme un riche en France

Une autre façon de s'en persuader est d'observer l'évolution des revenus au cours des dernières décennies. Comme le montre Thomas Piketty, entre 1980 et 2016, le revenu national moyen par adulte est passé de 25 000 euros à un peu plus de 33 000 euros. Il a donc augmenté de 30 % (soit moins d'1 % par an).

Pendant ce temps, le patrimoine moyen par adulte, tiré notamment par l'immobilier, a été multiplié par deux (soit une hausse de 100 %), passant de 90 000 à 190 000 euros. Les inégalités de patrimoine, déjà nettement plus fortes que les inégalités de revenus, se sont donc encore considérablement accrues au cours des dernières décennies.

En effet, le patrimoine des 1 % de personnes les plus fortunées a triplé entre 1980 et 2016 !

En effet, le patrimoine des 1 % de personnes les plus fortunées a, dans le même temps... triplé ! (de 1,4 à 4,5 millions d'euros). Et le millième de nos concitoyens les plus fortunés (50 000 adultes) a vu sa richesse multipliée par cinq (20 millions d'euros, en 2016, contre 4 millions en 1980). Et encore, sous l'importante réserve qu'elle soit déclarée en totalité.

Le constat est brutal : au cours des quatre dernières décennies, les personnes qui vivent de leur travail ont vu leur niveau de vie progresser très faiblement – et même reculer dans de nombreux cas – pendant que les plus riches ont vu leur fortune s'amplifier.

La taxation au service du marché et de la démocratie

Comme le rappellent Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, professeurs à l'université de Berkeley (Etats-Unis), si, après 1945, les impôts étaient aussi élevés, en Europe comme aux Etats-Unis, c'est parce qu'à l'époque les dirigeants savaient que « *laissés à eux-mêmes, les marchés conduisent à une concentration des richesses qui menace nos idéaux démocratiques et méritocratiques* »³.

Pour ces deux économistes, « *l'extrême concentration des richesses, c'est l'extrême concentration des pouvoirs. Le pouvoir d'influencer les politiques publiques, d'étouffer la concurrence, de façonner les idéologies* ». Et, loin de l'idée selon laquelle la fortune des

riches ferait la prospérité de tous, ils expliquent que, tout au contraire, « *les revenus des super riches peuvent être acquis aux dépens du reste de la société* ».

Pourquoi ? Parce que leurs entreprises exploitent leurs salariés, font payer trop cher leurs clients, parce qu'ils obtiennent de fortes baisses d'impôts, pratiquent massivement l'évasion fiscale, etc. Et il suffit de penser à la bulle immobilière des dernières décennies, qui a été fortement aggravée par la capacité d'une minorité à payer des prix très élevés, et qui a entraîné une hausse des prix subie par tous.

┆ Même l'ultralibéral Jean-Marc Daniel reconnaît qu'un « impôt coronavirus » sera indispensable

Ainsi, pour Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, même des taux d'imposition « *quasi-confiscatoires* », comme ceux qui ont perduré aux Etats-Unis entre 1930 et 1980⁴, peuvent être justifiés. Non pas par les recettes qu'ils permettent, forcément dérisoires. Mais parce que, en faisant perdre tout intérêt à la très haute richesse, ils imposent, de fait, un niveau maximum de richesse. Et, donc, une redistribution du pouvoir économique.

Dans quelques mois, après la crise sanitaire, notre pays devra faire des choix difficiles. Chacun le sait. Même l'ultralibéral Jean-Marc Daniel reconnaît que, à l'instar de l'« impôt sécheresse » créé en 1976 par Raymond Barre, un « impôt coronavirus » sera indispensable.

Mais ne soyons pas amnésiques. Les gilets jaunes n'ont pas obtenu satisfaction. Durant le confinement, des millions de personnes auront vu leurs revenus s'effondrer. De nombreuses petites entreprises vont faire faillite, et leurs anciens salariés se retrouveront au chômage, leurs ex-dirigeants sans revenus. Les lycéens sont toujours aussi révoltés par le saccage de leur avenir.

Il serait bon, dans ces conditions, que les plus fortunés d'entre nous prennent conscience du fait qu'il est dans leur intérêt bien compris, de contribuer beaucoup plus fortement, et durablement, au financement des services publics et de la solidarité, garants de la stabilité politique et sociale du pays, dont ils bénéficient, comme tout un chacun.